Evaluation éthique en psychologie

Une utilisation respectueuse des différents instruments psychométriques

Trois psychologues de l'Université de Lausanne, Sophie Perdrix, Linda Charvoz et Jérôme Rossier, abordent dans leur article la relation complexe que le psychologue entretient avec les évaluations psychologiques. Ils plaident en faveur d'une utilisation respectueuse des différences individuelles des instruments d'évaluation et mettent en garde contre leurs aspects réductionnistes.

Les psychologues entretiennent une relation ambivalente avec le domaine de l'évaluation psychologique. Cette ambivalence est particulièrement marquée lorsque les praticiens utilisent de manière régulière des instruments dont l'utilité est remise en doute par leur cadre théorique de référence. Dans la psychologie du conseil et de l'orientation, par exemple, de nombreux praticiens utilisent des inventaires de personnalité en ayant un cadre théorique qui s'inspire du constructivisme social, approche qui met parfois en cause la pertinence de l'évaluation psychologique. Cette tension entre pratique et modèles psychologiques est bien illustrée par la fameuse déclaration d'Alfred Binet sur la définition de l'intelligence: «L'intelligence, c'est ce que mesure mon test.» Si les psychologues ont été rendus attentifs au cours de leurs formations aux potentielles dérives réductionnistes de l'évaluation psychologique et à ses biais, une majorité d'entre eux se voient utiliser quotidiennement ces dispositifs dans divers cadres professionnels sans pouvoir toujours tenir compte des limites des instruments utilisés. Comment gérer ce conflit entre utilité de l'évaluation et désir de respect de l'intégrité de l'individu?

L'évaluation psychologique est une pratique professionnelle complexe, qui peut avoir des conséquences importantes pour l'individu. Il suffit de penser aux expertises que peuvent faire les psychologues pour des organismes tels que l'Assurance Invalidité ou l'armée. Bien que l'utilité de la pratique évaluative ait été démontrée par de nombreuses études, les tests ont été vivement dénigrés par les psychologues eux-mêmes. On a notamment critiqué leur aspect réductionniste des dimensions psychologiques humaines, leur difficulté à intégrer les différences culturelles et sociales ainsi que le peu de prise en compte du potentiel d'évolution de l'individu. Connaissant les conséquences sociales et individuelles d'une évaluation psychologique, le véritable enjeu éthique est une utilisation appropriée en regard des données scientifiques et cliniques des instruments psychométriques. Ceci afin de rendre compte d'une certaine réalité individuelle en étant conscient des possibilités et limites des instruments utilisés et des droits de l'individu.

Une pratique éthique de l'évaluation

En 1953, l'American Psychological Association (APA) édite des standards éthiques pour la conduite d'une évaluation psychologique. Dès lors, celle-ci ne peut être pratiquée que par des personnes qualifiées pour ce travail. Actuellement, on ne distingue plus les différents niveaux d'expertise nécessaires, mais on se concentre sur la variété des objectifs d'évaluation (diagnostic, description, prédiction, évolution...) et des contextes d'évaluation (clinique, organisationnel, scolaire, orientation, éducationnel, forensique, neuropsychologique) afin de déterminer les compétences nécessaires dans chaque cas.

En effet, parler de l'éthique dans la pratique psychologique ne peut se faire qu'en tenant compte du contexte de la pratique. Par exemple, le respect du consentement éclairé de la part de la personne testée n'a pas la même valeur dans un contexte judiciaire, clinique ou d'orientation professionnelle. En contexte judiciaire, l'évaluation est exigée par la loi et ne laisse donc que peu de liberté de choix à la personne évaluée. Dans un contexte d'orientation professionnelle, l'évaluation est souvent souhaitée par les personnes évaluées. Il est en outre démontré que cette pratique favorise une évolution positive du processus d'orientation, notamment par une amélioration de la connaissance de soi. En ce qui concerne le contexte clinique, cette exigence est plus floue, car la définition même du consentement libre et éclairé peut faire débat. C'est pourquoi, et sans minimiser l'impor-



tance d'un respect strict du code déontologique, une composante essentielle d'une pratique éthique de l'évaluation psychologique est une constante réflexion sur sa pratique et ses enjeux.

Si nous nous concentrons jusqu'ici plus particulièrement sur la pratique de l'administration de tests et de questionnaires, il est évident qu'une évaluation psychologique contemporaine et éthique est le fruit d'une synthèse entre diverses sources d'information: tests et questionnaires, informations cliniques, rapports annexes et autres documents. Il ne devrait donc pas y avoir d'opposition entre une décision basée sur des règles statistiques ou une évaluation clinique, mais plutôt complémentarité de méthodes augmentant la validité de l'évaluation. Tout l'enjeu de cette complémentarité réside dans la significativité et la pertinence de la synthèse des différentes sources, mettant en valeur les capacités adaptatives ainsi que les limitations de fonctionnement de la personne évaluée.

Biais et éthique de l'évaluation

On distingue généralement les aspects proprement éthiques de l'évaluation psychologique (consentement éclairé, compétences du praticien, conflit de loyauté...) de l'évitement des biais méthodologiques. Les biais liés à la construction et à la passation de tests sont considérés comme des propriétés empiriques des tests et non comme des injustices sujettes à opinions et débats. Dans le domaine de l'évaluation psychologique interculturelle, par exemple, les biais sont tous les facteurs qui menacent la validité d'une évaluation respectueuse des différences. On peut citer ainsi les biais de méthode qui touchent aux différences culturelles dans l'administration de tests. Les différences de familiarité avec ce genre de procédures, la manière culturelle de comprendre et de répondre à un test ou aux différentes conditions physiques de passation sont des exemples parmi d'autres. En ce qui concerne les biais liés aux items, ils peuvent survenir lorsqu'on y trouve une traduction ou une formulation inadéquate des items. Cela peut induire des modifications affectant le sens du contenu de ces items. Finalement, les biais de construction sont liés à une dominance culturelle des créateurs du test dans la construction des items et le choix des dimensions mesurées.

Les conséquences de ces différents biais, aussi empiriques soient-ils, sur la potentielle différence de résultats entre groupes sociaux touchent pourtant dans les esprits des aspects moraux liés à l'égalité des chances et au débat inné vs acquis des dimensions psychologiques. En effet, ces biais peuvent induire des évaluations totalement erronées au niveau individuel. Il suffit de penser, par exemple, à l'administration des tests d'aptitudes mentales à des individus de sociétés non occiden-

tales, où le système éducatif est différent de celui que l'on connaît en Suisse, ou à des individus d'un même pays mais d'origines sociales très différentes. Une pratique de l'évaluation psychologique respectueuse des différences consiste à identifier les forces et faiblesses des individus indépendamment de leur appartenance culturelle. Ce défi est donc d'autant plus difficile que notre société génère elle-même des discriminations basées sur l'appartenance culturelle, le genre ou l'origine socio-économique.

Un biais culturel dans un test d'intelligence, par exemple, n'est pas à confondre avec la connotation culturelle des items. Différents psychométriciens ont tenté de construire des tests universels, respectueux des différences culturelles, afin de pallier notamment aux problèmes d'injustice dans l'évaluation des minorités. D'une certaine manière, l'intelligence se définit par la capacité d'adaptation à une culture donnée. Un outil valide qui la teste ne peut donc être que connoté culturellement, et les tentatives de construire des tests respectueux de la diversité culturelle ont généralement été vaines. L'évitement de biais culturels intervient premièrement dans l'adaptation culturelle des tests ainsi que dans la méthodologie d'administration et l'interprétation des résultats.

Il est tentant, dans un pays multilingue et multiculturel comme la Suisse, de traduire un test existant dans une des langues nationales dans la langue du client. Si une telle démarche se déroule dans un contexte clinique tendant vers un but purement exploratoire et débouchant sur une discussion et un travail de certains points avec le patient, la procédure ne peut être remise en cause. En revanche, lorsque cette démarche fait partie intégrante d'une expertise comprenant une comparaison des résultats de la personne évaluée avec les normes valables dans la langue d'origine, elle s'avère très problématique. En 1999, suite à la traduction et à l'utilisation sauvages de nombreux tests, l'APA réunit les experts du domaine de l'évaluation psychologique afin d'élaborer un cadre pour endiguer ce phénomène. Ce travail a donné lieu à la publication d'une directive d'adaptation des tests extrêmement complète (Guidelines of the International Test Commission for Adapting Tests). Le principal apport de cette marche à suivre réside dans le fait que les tests ne sont plus seulement traduits, mais également adaptés aux contextes culturels. Une des trois approches suivantes peut être utilisée dans l'adaptation des tests: a) la traduction suivie d'une retraduction dans la langue originale du test, b) la décentration impliquant une adaptation culturelle du test avant la traduction et c) l'entente dans un comité de pairs bilingues sur la traduction. Il faut ensuite vérifier l'équivalence statistique et métrique des différentes versions, puis vérifier que des normes appropriées sont disponibles. Ce travail d'adaptation ne peut se faire sans la coopération entre professionnels connaissant la culture d'origine et la culture pour laquelle l'instrument est adapté. Dans certaines circonstances, il s'agit de développer des instruments spécifiques, particulièrement lorsque le construit n'est pas stable à travers les cultures. C'est par exemple le cas concernant les intérêts dont la structure semble instable à travers les cultures, ce qui implique le développement d'instruments spécifiques pour chaque contexte culturel. Une simple traduction ou adaptation n'est dans ce cas pas envisageable.

La restitution éthique de l'évaluation

La restitution des résultats d'une évaluation psychologique est une tâche délicate à laquelle peuvent être confrontés quotidiennement les psychologues. Selon les situations, cette restitution s'effectue de manière orale ou écrite, à la personne évaluée ou à un tiers, sous forme libre ou en réponse à une demande formulée par un tiers faisant partie ou non du réseau professionnel, dans un but d'expertise ou de constatation d'évolution d'un processus thérapeutique. Il est recommandé, lors de la restitution de l'évaluation au sujet testé lui-même, d'en rendre le contenu le plus accessible possible, notamment par le biais de la vulgarisation des résultats transmis. En outre, le poids de la restitution sera mis non pas uniquement sur les faiblesses, mais également sur les ressources. Les clients ayant bénéficié d'un feedback suite à leur évaluation se montrent plus satisfaits avec le processus d'expertise que les personnes n'en ayant pas reçu. De plus, ils rapportent une augmentation significative du niveau de confiance en soi et d'espoir d'évolution ainsi qu'une baisse significative du sentiment d'isolement et de la symptomatologie. Dans le contexte de l'orientation professionnelle, il a été démontré qu'un feedback individualisé augmente l'efficacité de la prise en charge.

La restitution de l'évaluation à des tiers sera la plus claire possible afin d'éviter toute ambiguïté. En outre, les évaluations transmises à des tiers souhaitant améliorer la situation du sujet (par exemple: instituteurs ou assistants sociaux) ne contiendront que les informations pouvant aider ces professionnels dans leur tâche. Les psychologues devraient, dans la mesure du possible, faire preuve de transparence et présenter les résultats de l'évaluation demandée par un tiers à leurs patients. D'ailleurs, selon l'article 4.4 du code déontologique de la FSP, les psychologues sont tenus, sur demande du client, de lui permettre l'accès à son dossier. Cet article suppose donc la possibilité pour le client d'avoir accès aux différents rapports d'évaluation entrepris. Le code déontologique de l'ordre des psychologues québécois met une réserve à ce droit d'accès au dossier du client

pour des motifs «justes et raisonnables». Ces motifs sont en outre: a) le risque de compromettre la valeur méthodologique et métrologique d'un test, b) le fait que le dossier soit constitué dans le contexte d'un examen de sélection et c) le fait que la consultation des documents du dossier soit préjudiciable au client. Il intéressant de constater qu'il existe des disparités nationales.

Conclusion

Un des grands enjeux actuels de la pratique de l'évaluation psychologique est la question de la validité des mesures en fonction de l'objectif de l'évaluation. Peut-on transférer l'administration et l'interprétation d'un questionnaire ou d'un test dans un contexte et un objectif différents de celui pour lequel il a été construit ? En effet, un nombre relativement important des outils utilisés par les praticiens ont été élaborés il y a de nombreuses années déjà. La question est donc de savoir si les psychométriciens seront capables de développer de nouveaux instruments plus en adéquation avec les attentes des praticiens et évaluant de manière plus différenciée les différentes sphères de l'individu. Il existe donc, dans le domaine de l'évaluation psychologique, un défi dans le développement et l'utilisation de nouveaux outils d'évaluation dont la validité et l'utilité est attestée empiriquement pour des objectifs et des contextes spécifiques.

Ces tests devraient en outre remplir des critères de qualité. Le groupe d'experts de «Psychologie différentielle, psychologie de la personnalité et diagnostic psychologique» de la Société allemande de psychologie (DGPs) s'est d'ailleurs donné comme mission pour les années à venir les points suivants: a) l'optimisation de la qualité des tests psychologiques, b) la création d'un centre pour le développement de tests psychologiques et c) la formation dans le domaine du diagnostic psychologique. Ce travail est indispensable si l'on veut offrir aux psychologues la possibilité de continuer de bénéficier d'outils, dont l'utilité est bien documentée, pour leur pratique tout en garantissant aux consultants une qualité suffisante. L'amélioration des instruments d'évaluation doit résulter d'un partenariat entre professionnels, associations professionnelles, académiques et éditeurs avec pour objectifs de mettre à disposition des instruments contemporains aux propriétés toujours améliorées et d'augmenter les compétences des utilisateurs pour une pratique éthique et respectueuse des différences.

> Sophie Perdrix Linda Charvoz Jérôme Rossier

Bibliographie

American Psychological Association. (2000). Report of the Task Force on test user qualifications practice and science directorates. Site consulté le 22 janvier 2009 à l'adresse: www.apa.org/science/standards.html.

Graham, J. R., & Naglieri, J. A. (Eds) (2003). *Handbook of psychology: vol. 10: Assessment psychology.* Hoboken, NJ: Wiley & Sons.

Hambleton, R. K. (1999). Issues, designs, and technical guidelines for adapting tests in multiple languages and cultures (Laboratory of Psychometric and Evaluative Research Report N° 353). Amherst: University of Massachusetts, School of Education.

Duarte, M. E., & Rossier, J. (2008). Testing and assessment in an international context: Cross- and multi-cultural issues. In J. Athanasou & R. Van Esbroeck (Eds), *International handbook of career guidance* (pp. 489-510). New York & Heidelberg: Springer Science.

Weiner, I. B., & Greene, R. L. (2008). Handbook of personality assessment. Hoboken, NJ: Wiley & Sons.

Les auteurs

Sophie Perdrix est doctorante en psychologie du conseil et de l'orientation à l'Institut de psychologie de l'Université de Lausanne.

Linda Charvoz est première assistante et chargée de recherche à l'Institut de Psychologie de l'Université de Lausanne.

Jérôme Rossier est professeur assistant dans le domaine de la psychologie du conseil et de l'orientation, auteur de nombreuses contributions scientifiques dans ce domaine ainsi que dans le domaine de la psychologie de la personnalité; il est également président de la Commission de formation postgrade et de formation continue de la FSP.

Adresse

Institut de Psychologie, Université de Lausanne, Anthropole 3154, 1015 Lausanne.

Tél.: +41 21 692 32 58.

Email: sophie.perdrix@unil.ch; linda.charvoz@unil.ch; jerome.rossier@unil.ch.

Zusammenfassung

Sophie Perdrix, Linda Charvoz und Jérôme Rossier vom Psychologischen Institut der Universität Lausanne erläutern die schwierige Beziehung zwischen Psychologinnen und psychometrischen Methoden. Letztere bildet Bestandteil einer komplexen Berufspraxis, die für das Individuum einschneidende Konsequenzen haben kann. Die drei Fachleute warnen deshalb insbesondere vor reduktionistischen Schlussfolgerungen und plädieren für ethisch fundierte Messverfahren in der Psychologie. Denn die tatsächliche Herausforderung bei der Messung und Evaluation psychischer Funktionen bestehe darin, die unterschiedlichen Methoden bewusst und respektvoll anzuwenden.